

COMMUNE DE MERS SUR INDRE

contact@mers-sur-indre.fr

1, Place Saint Martin
36230 MERS SUR INDRE

RESERVATION DU GITE DE GROUPES 2025

LOCATAIRE	PROPRIETAIRE : COMMUNE DE MERS SUR INDRE
NOM – PRENOM	1. PLACE Saint-Martin -36 230 MERS-S/INDRE Tél. : 02 54 31 06 52 (9h à 12h : mardi au vend.)
ADRESSE :	ADRESSE du GITE : 12 bis. Rue George SAND- 36230 MERS SUR INDRE
Téléphone : Mail :	Location du gîte : de 15 h à 11h 30 -

Capacité : 12 personnes - 4 chambres au premier étage -

Descriptif : Entrée, salle à manger avec coin cuisine, salon, 3 wc, 2 douches et un lavabo, coin avec lave-linge, table à repasser, lave-vaisselle (prévoir produits ménagers).

Chambre 1 : 2 lits de 2 personnes (mezzanine)

Chambre 2 et 4 : 3 lits de 1 personne (dont un lit superposé)

Chambre 3 : 1 lit de 2 personnes

Durée de la location :

1 - Prix du séjour : (dél. n°06 du 03.10.2023)

Période : 1.05 au 30.09 : Forfait week-end (12 pers.) : - 1 nuit : 155 € - 2 nuits 300€ - 3 nuits 440 € = €
Forfait semaine (12 pers.) 4 nuits : du lundi au jeudi inclus 405 € = €
Du lundi au jeudi inclus possibilité location par chambre :
Ch 1 : 60 € () ; Ch 2 et ou Ch 4 : 45 € () x ch.; Ch 3 : 35 € ()

Période : 1.10 au 30.04 : Forfait week-end (12 pers.) : 1 nuit 170 € - 2 nuits 335 € - 3 nuits 495€ = €
Forfait semaine (12 pers.) 4 nuits : du lundi au jeudi inclus 440 € = €

Prix total du séjour : = €

Acompte versé 25 % = € (Règlement acompte : Chèque reçu le.....)

solde location = €

+ Taxe de séjour : + € = (nombre de personnes : x€ x nombre de nuitées.....)
(01 juin au 30 septembre)

Total restant dû : = € (Règlement solde : Chèque reçu le)

Cette location prendra effet à la Mairie de Mers-s/Indre après réception d'un exemplaire du présent contrat, signé, accompagné de l'acompte de 25% par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (et vérification de son encaissement) et confirmation effective par signature du Maire ou de son représentant.

Le solde devra être payé à l'arrivée au gîte lors de la remise des clés.

Caution : 100 € (pour le ménage) + 500€ (pour d'éventuelles dégradations) à verser à la remise des clés et rend suivant l'état des lieux sortie.

Le 2^{ème} exemplaire est à conserver et à présenter le jour de l'arrivée.

LE GITE DOIT ETRE REDONNÉ NETTOYÉ.

Le locataire se déclare d'accord avec les termes de ce contrat après avoir pris connaissance des conditions générales

Aucune rature ni surcharge dans la rédaction de l'acte

A, le

Signature du locataire, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

A Mers-sur-Indre, le

Signature du Maire